Résolution présentée par la délégation d'El Salvador

Thème — Conflits et sécurité internationale

Concerne — La coopération internationale contre la criminalité

L'Assemblée Générale,

Consciente — que plusieurs États, notamment en Amérique latine, en Afrique, au Moyen-Orient et dans d'autres régions du monde, font face à une criminalité transnationale organisée (CTO), incarnée par les gangs, les cartels, les réseaux de traite des êtres humains ou les groupes armés non étatiques (GANE),

Rappelant — que la République du Salvador a vu, en seulement quelques années, son taux d'homicides chuter drastiquement, passant de 103 homicides pour 100 000 habitants à seulement 1,3 en 2025 grâce à son modèle du Centre de confinement du terrorisme (CECOT) et que cette évolution a permis de mieux assurer le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de la personne, consacré par l'Article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH),

Dénonçant — le fait que l'insécurité et l'action des groupes criminels mettent fortement en danger la stabilité sociale, économique et institutionnelle des habitants,

Notant — avec intérêt que de nombreux États d'Amérique latine, dont le Honduras et le Costa Rica, qui sont membres du Système d'intégration centraméricaine (SICA), mais aussi l'Équateur, le Pérou, le Panama, le Guatemala, le Paraguay, l'Argentine et la Colombie, entreprennent ou envisagent la construction d'établissements pénitentiaires de haute sécurité inspirés du modèle salvadorien,

Affirmant — que la priorité absolue d'un gouvernement est d'assurer la sécurité de ses citoyens et de protéger leur droit à vivre libres face à la menace criminelle,

Décide — d'établir, sous la protection de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), un Centre International de Coopération en Sécurité Pénitentiaire basé en République du Salvador (CICSP/CECOT), afin de fournir une assistance technique et une expertise architecturale au niveau mondial ;

- de proposer l'adoption du Traité International de Sécurisation Pénitentiaire (TISP), engageant les États membres à appliquer la tolérance zéro et à créer un fonds financier mondial pour construire des prisons de haute sécurité, dans le but de stopper la criminalité ;

- d'encourager des programmes de formation spécialisée pour le personnel pénitentiaire international, encadrés par des experts salvadoriens, pour garantir une gestion carcérale renforcée et stricte.

Le texte français fait foi.